

Procès verbal Conseil Municipal du 03 octobre 2014

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Guy BERTHOLON, Maire.

Présents : M. Guy BERTHOLON, Mme Natacha DELAFOSSE, M. Christian MAUQUET, M. Cédric TERREE, M. Matthias Pain, M. Willy BLAKE-LEMARE, Mme Gaëlle VILLANT, M. Samuel MELLET, M. Hervé DHEROUVILLE, Mme Sandrine RENOUF

Absents ayant donné procuration à : Néant

Absents excusés : Christophe JEAN

Absents : Néant

Approbation du procès verbal du CM du 09 juillet 2014

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Assurance de la commune

Délibération n° 2014/026

Le montant des assurances de la commune est très élevé, 4 830 € pour 2014. Ces assurances sont réparties sur 3 contrats, 1 chez GROUPAMA pour les bâtiments communaux et 2 chez ALLIANZ pour la ferme (1 pour le logement et 1 pour les bâtiments d'exploitation. Il a été décidé de renégocier ces contrats, de contacter d'autres assureurs et d'obtenir un seul contrat pour toute la commune. La tâche a été confiée à Matthias PAIN et nous avons reçu les propositions de 4 compagnies d'assurance (ALLIANZ, GROUPAMA, SMACL et MAÏF). Les propositions sont équivalentes du point de vue des tarifs, qui sont fortement en baisse par rapport à nos cotisations actuelles, ainsi que du point de vue de la couverture. La MAÏF est écartée pour son éloignement, le siège est à Niort. GROUPAMA et ALLIANZ sont écartées pour leur manque de réactivité, les relances pour obtenir leur proposition malgré leur connaissance des contrats de la commune, et le maintien de 2 contrats. La SMACL est plébiscitée pour leur réactivité, la clarté de la proposition et la proposition d'un seul contrat pour une cotisation annuelle de 2 457,10 € TTC.

Fort de tous ces éléments, le Conseil délibère et adopte, à l'unanimité, la proposition de la SMACL avec l'option sans franchise

De plus, le Conseil décide à l'unanimité de souscrire à l'assurance élu de la SMACL pour une cotisation annuelle de 33,40 € pour le Maire et de 9,20 € par chacun des Conseillers, et que cette cotisation soit prise en charge dans le budget communal.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Cerisy-la-Forêt

Délibération n° 2014/027

Suite à la rencontre des élus du RPI Cerisy-la-Forêt, Bérigny, Saint-Germain d'Elle au mois de juillet, concernant la mise en place des rythmes scolaires et des activités périscolaires, il avait été proposé de solliciter les communes du RPI pour prendre en charge une partie du financement des activités, montant évalué à 0,50 € par enfant scolarisé à Cerisy-la-Forêt. Cette prise en charge a pour but de ne pas grever d'avantage le budget des familles suite à la réévaluation des tarifs de cantine et de garderie. Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de participer au financement des activités à hauteur de 0,50 € par enfant scolarisé.

Contrat location salle des fêtes

Le contrat est en cours de rédaction. Il est proposé de demander 2 cautions, une pour la casse et une pour le nettoyage, ainsi qu'une attestation d'assurance aux locataires. L'inventaire du matériel disponible devra être faite.

La proposition de contrat sera discutée lors du prochain Conseil.

Saint-Lô Agglo

➤ Pouvoirs de police du Maire

Suite aux prises de compétences par Saint-Lô Agglo, la loi organise le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au Président. Ce transfert concerne l'assainissement, la collecte des déchets, le stationnement des gens du voyage, la circulation et le stationnement sur les voiries des zones d'activités, le péril et la sécurité des ERP à usage d'habitation. Le Maire doit se prononcer dans les six mois suivant l'élection du Président.

Bien que la décision revienne au Maire et qu'aucune délibération ne soit nécessaire, le Conseil a un avis unanime sur le fait que ce transfert ôterait tous pouvoirs au Maire et que la commune n'aurait plus aucun rôle décisionnelle sur son territoire.

➤ Modification du nombre de délégués

Suite à une décision du Conseil Constitutionnel et à la démission du Maire du Mesnil-Opac, la loi nous impose une nouvelle répartition du nombre de sièges de délégués au sein de Saint-Lô Agglo. Ce nombre doit passé de 122 à 108. Cette obligation ne plait pas à tout le monde, surtout à ceux qui perdent leur siège. Des recours ont été intentés remettant en cause la méthode de calcul proposée par l'Etat. La position de la Préfecture est très claire et la méthode "officielle" fera foi.

➤ Commission Environnement-Ordures ménagères-Transition énergétique

Natacha DELAFOSSE rapporte les discussions de la commission. Elle compte environ 40 membres et la première réunion a portée sur un état lieux de l'existant avec des écarts, très importants, en fonction des anciens territoires.

➤ Commission Eau-Assainissement

Guy BERTHOLON rapporte les discussions de la commission. Elle compte environ 25 membre et la première réunion a portée sur un état lieux de l'existant avec des écarts, très importants, en fonction des anciens territoires.

➤ Commission Urbanisme-Aménagement de l'espace-Habitat

Guy BERTHOLON rapporte les discussions de la commission. Elle compte environ 25 membre et la première réunion a portée sur l'acquisition de d'un terrain pour l'accueil d'entreprises, la mise en place d'un PLH, le point sur les réserves foncières et les autorisations d'urbanisme.

➤ Commission CLECT

Samuel MELLET rapporte les discussion de la commission. Cette réunion a présenté les principes des transferts de charges entre Saint-Lô Agglo et les communes du territoire.

Informations - Questions diverses

➤ Projet micro crèche Cerisy-la-Forêt

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la compétence petite enfance est transférée à Saint-Lô AGGLO. Un projet a été initié à Cerisy-la-Forêt pour la création d'une micro crèche. Un questionnaire a été diffusé auprès des familles ayant des enfants entre 0 et 3 ans, permettant de définir les besoins d'accueil sur le territoire.

➤ Vestiges de l'ancienne église

Des vestiges de l'ancienne église existent à différents endroits de la commune. Une offre de prix, de M. ROUCHET, avait déjà été reçue lors de la restauration des statues. IL est demandé au Conseil de

décider ou non de cette restauration qui permettrait de conserver le peu de patrimoine qu'il reste du village avant sa destruction en 1944. Plusieurs membres du Conseil ne sentent pas concernés par cette proposition et sont réticents pour effectuer cette dépense. Après discussion, il est décidé de demander une actualisation du devis et de le scinder en deux parties. La plus urgente est la restauration du devant de l'autel qui est entreposé chez M. et Mme PACARY. Les travaux de cette première partie pourraient être effectués en 2015.

➤ Date repas des cheveux blancs

La date retenue est le dimanche 08 mars 2015

➤ Noël 2014 : décorations - arbre de Noël - colis pour les anciens

Il est prévu de mettre en place les décorations de Noël le samedi 06 décembre et de les démonter le 10 janvier.

L'arbre de Noël se déroulera le samedi 20 décembre, la liste et le nombre d'enfants seront communiqués au comité des fêtes.

La liste des personnes de plus de 60 ans doit être établie pour les colis de Noël. Le montant par colis sera d'environ 10 €.